



## Extrait du registre des délibérations 2026

# DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse  
Commune de Jonquerettes

**Séance du 09/04/2026**

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 16
Nombre de suffrages : 19

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans la salle culturelle, sous la présidence de Dominique ANCEY, Maire

**Etaient présents :**

Dominique ANCEY, Pascale VERNHES, Daniel LECUYER, Laurent CARRE, Marc MUSCAT, Brigitte NEF, Gaëtan BELLANCA Daniel BELLEGARDE, Natacha BENALI, Anne BLANC Valérie DJOUADI, Isabelle FENOILLERE Magali HERNANDEZ Emilie LEBOUCHER Bernard MONTOYA Jean Marie POUWELS,

Date de la convocation
03/04/2026

**Procuration(s) :**

Xavier ANGLES donne pouvoir à Pascale VERNHES, Silvère BENALI donne pouvoir à Marc MUSCAT, Mary-Jane ROUSSEL donne pouvoir à Dominique ANCEY

**Délibération 26-2026**

**Objet Détermination des membres siégeant au CCAS**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Brigitte NEF

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-6 et R123-8, Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif présidé par madame le Maire. Son conseil d'administration est composé de membres élus parmi les conseillers municipaux ainsi que des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou développement social menées dans la commune.

Chaque renouvellement du Conseil municipal entraîne une élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant.

Ce nombre ne peut être inférieur à quatre, considérant que doivent figurer, a minima :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS à 10 et d'élire les 5 représentants du conseil municipal

Il est décidé de présenter qu'une liste composée de

- Mme Natacha BENALI
- M. Marc MUSCAT
- Mme Isabelle FENOILLERE
- Mme Emilie LEBOUCHER
- Mme Anne BLANC

09/04/2026

## Extrait du registre des délibérations 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** à 10 le nombre des membres du CCAS dont 5 membres du conseil municipal
- **DECIDE** à l'unanimité de voter à main levée
- **DESIGNE** les représentants du conseil municipal au CCAS
  - Mme Natacha BENALI
  - M. Marc MUSCAT
  - Mme Isabelle FENOILLERE
  - Mme Emilie LEBOUCHER
  - Mme Anne BLANC

**UNANIMITE**

Le Secrétaire de séance  
Brigitte NEF



Le Maire

- certifie exécutoire la présente délibération
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Dominique ANCEY

